

**DEPARTEMENT  
DU LOIRET**

\*\*\*\*\*

**VILLE DE  
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
**SEANCE DU 25 MARS 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le 25 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**PRESENTS** : M. RIVIERE DA SILVA, Mme DESNOUES, M. LAVAL, Mme HAMEAU, M. VILLARET, Mme LE BIHAN, M. RINA-BASILIO, Mme BELLIZIO, M. PIVAIN, Mme BUREAU, Mme MOULIN, M. PASSEGUE, Mme PARAYRE, M. AMSTUTZ, Mme GAMBONI, Mme DANGE, Mme BOIS, Mme GAUTHIER, M. LACOU, Mme NOGUES, M. PAOLI, M. LAFRAYHI, M. HUBERT, M. MABOUSSOU, M. HUYGHUES DES ETAGES, Mme DAHOU.

**OBJET** : Soutien financier exceptionnel à la Régie de Quartier Respire.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS ET REPRESENTES** : M. DIARRA a donné pouvoir à M. HUBERT, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme GAMBONI, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, Mme LOQUET a donné pouvoir à Mme HAMEAU, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO, Mme PAROU a donné pouvoir à Mme LE BIHAN.

**ABSENTS** : M. DUPRE.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MABOUSSOU

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.



**Fabien RIVIERE DA SILVA**  
Maire de Saint Jean de la Ruelle



**2024-476 Soutien financier exceptionnel à la Régie de Quartier Respire.**

La Régie de quartier est une entreprise locale et solidaire qui se situe à la fois dans un projet d'inclusion sociale et dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE), qui « a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. » (Code du travail, Article L5132-1).

Elle a été créée à l'initiative de la Mairie de Saint Jean de la Ruelle, en partenariat avec l'OPH d'Orléans afin de permettre d'améliorer les conditions de vie sur le quartier classé ZUS des Salmoneries. Elle cherche à faire participer les habitants à l'entretien de leur quartier soit par le salariat soit en leur offrant la possibilité de s'impliquer au sein des organes de décision de l'association.

Depuis sa création en 1993, la ville de Saint Jean de la Ruelle a toujours soutenu et accompagné la Régie de Quartier Respire dans le développement de son activité.

Face aux difficultés que la Régie rencontre actuellement, plusieurs actions ont été menées afin de soutenir la Régie de Quartier Respire, notamment :

- L'exonération des charges relatives à l'occupation des locaux mis à sa disposition qui, pour les années 2022 et 2023, représente une somme de 13 323 €. A cela, s'ajoute la mise à disposition gratuite des locaux nécessaires à la réalisation de ses activités.
- La sollicitation régulière de la ville par le biais de contrats de ramassage de petits déchets sur l'espace public les week-ends, portant sur les quartiers des Chaises et des Salmoneries. Ces contrats représentent un engagement financier de près de 26 000 € chaque année. Ces prestations sont renouvelées pour l'exercice 2024, à hauteur de 29 738 €.

Dans ce contexte et compte-tenu de la période d'observation à laquelle est soumise la Régie de Quartier jusqu'au 12 mai 2024, la ville souhaite renforcer son soutien à la Régie de Quartier Respire par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 15 000 €.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 mars 2024,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** de verser une subvention de 15 000 euros à la Régie de Quartier Respire,

**DIT** que les crédits nécessaires seront imputés au compte 65748 du budget 2024.



Fabien RIVIERE DA SILVA  
Maire de Saint Jean de la Ruelle